ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DECLARATION
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la declaration:
Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle
1, vul. Glazunova
01601 Kyiv-42
Ukraine

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration: 823 140

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration:
AKTSIONERNO DROUJESTVO "ALEN MAK"
148 "Vasil Levski" St.
BG-4000 Plovdiv (BG)

IV.

☐ **Confirmation d'un refus total provisoire /l'acceptation spécifiée :**

☐ **Retrait d'un refus provisoire**
(La marque a été pris en Ukraine en plein volume)

■ **Confirmation d'un refus partiel provisoire : Admis pour tous les produits de classe 05.**

Admis pour les produits de classe 03 sauf les produits suivants: Produits de parfumerie; cosmétiques; déodorants; lotions à usage cosmétique; parfums; eau de Cologne; eaux de toilette; savons; crèmes cosmétiques; poudres à usage cosmétique; produits de maquillage; produits de rasage et lotions après-rasage; savons contre la transpiration; produits solaires (cosmétiques); produits antisolaires; produits cosmétiques pour les soins de la peau; dentifrices; préparations cosmétiques pour le bain; extraits de fleurs (produits pour parfums).

Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.

V. Date à laquelle la declaration a été prononcée: le 19 octobre 2005.

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la declaration:

Український
інститут
промислової
власності

Chef de la Section des marques internationales
Mme S. Sukhinova